



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de
la Transition écologique et solidaire

Paris, le 22 décembre 2017

Communiqué de presse

Création du parc naturel régional de la Sainte Baume

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé le décret créant le Parc de la Sainte Baume, 52^e Parc naturel régional de France, situé aux portes de Marseille, Toulon et Aix-en-Provence. Ce classement vient consacrer un territoire au carrefour des influences alpines et méditerranéennes, renommé pour sa hêtraie de Plan d'Aups, véritable vestige écologique provençal.

« Le parc naturel régional de la Sainte-Baume vient d'être créé. Le décret a été publié ce matin au Journal officiel » a annoncé hier matin le Premier ministre à l'occasion d'un déplacement à Marseille.

« Avec le label Parc naturel régional, c'est un travail initié depuis plus de 15 ans par les élus locaux, les associations et les professionnels, qui trouve son aboutissement, sous l'impulsion du Conseil régional et avec l'appui de l'État. Je m'en réjouis. » ajoute Nicolas Hulot.

Le classement de la Sainte Baume permettra aux professionnels et aux acteurs du territoire de valoriser leur culture et leurs activités dans un cadre respectueux de la nature, qu'il s'agisse des savoir-faire artisanaux (métiers de la pierre, de l'argile, de la céramique...), des produits de l'agriculture ou des sports de nature.



Crédits photo François-Xavier GAUCI, DREAL PACA

Le Parc de la Sainte-Baume : Patrimoine naturel, patrimoine culturel

La Sainte-Baume est une rareté géologique : sa barre rocheuse, longue de douze kilomètres, a émergé des océans à l'ère secondaire. L'une des grottes creusées par l'érosion (baumo, en provençal) est devenue un des lieux de pèlerinage les plus anciens du monde chrétien : sainte Marie-Madeleine y aurait vécu pendant trente ans.

Le territoire est également reconnu pour sa faune et sa flore d'exception, abritant deux sites Natura 2000, avec des espèces emblématiques telles que la sabline de Provence (plante endémique de la basse Provence), l'aigle de Bonelli ou le Grand Murin (chauve-souris). De vastes espaces naturels sensibles y sont gérés par les Départements du Var et des Bouches-du-Rhône.

C'est aussi le lieu de vie d'une société au caractère rural et provençal qui se maintient, se réinvente, s'adapte aux enjeux actuels et futurs via le développement agricole visant la performance environnementale, des projets écotouristiques ou encore des initiatives locales de valorisation culturelle.

Retrouvez au Journal officiel le décret portant classement du PNR de la Sainte-Baume :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240096>

Le réseau des parcs naturels régionaux

Dans toute la France, les Parcs naturels régionaux sont activement engagés dans la mise en valeur de nos beaux paysages, la préservation de la biodiversité et la réussite de la transition écologique et solidaire. Protecteurs des espaces naturels et territoires d'expérimentation, ils offrent un cadre de mobilisation et de sensibilisation des acteurs à la transition écologique et solidaire, au plus près du territoire.

En savoir plus : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aires-protegees-en-france

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)